

Le 2 décembre 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 2 décembre 2013 à 19h00 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Élyse Lachance formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance extraordinaire : 19h00.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* à tous les membres du Conseil.

SM-272-12-13

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 4) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

SM-273-12-13

**SERVICES VIDÉOTRON : CONSTRUCTION D'UNE TOUR**

**CONSIDÉRANT** la demande de Vidéotron de vouloir donner le service de téléphone sans fil;

**CONSIDÉRANT** que le service à offrir exige l'implantation et la construction d'une tour de 82 mètres;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du Conseil à ce que les contribuables aient le choix de plusieurs services;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil confirme son intérêt à la venue du service Vidéotron et à la construction d'une tour de 82 mètres.

**QUE** le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente d'un bail de 10 ans avec prolongation sur deux périodes supplémentaires de 10 ans ayant un revenu de location de 10 000,\$/année plus l'indice du coût de la vie conditionnellement à l'entente intervenue.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-274-12-13

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée à 19h15.

**Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.**

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire

\_\_\_\_\_  
Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.      \_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire